

LA SOCIÉTÉ CIVILE

Rôles et responsabilités dans le cadre d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

L'engagement de la société civile fait partie d'une culture de participation qui renforce la nature démocratique du processus décisionnel en matière de sécurité. L'expertise et les intérêts indépendants de la société civile forment un contrepoids à la politique gouvernementale en offrant aux décideurs un plus large éventail de perspectives, d'informations et d'idées alternatives. Cependant, l'activisme de la société civile n'est pas toujours démocratique ou représentatif des besoins ou des intérêts de la population et ne conduit pas automatiquement à un contrôle efficace. Ce document d'information sur la RSS explique la façon dont la société civile peut améliorer la responsabilité et l'efficacité du secteur de la sécurité.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qu'est-ce que la société civile ?	2
Comment la société civile peut-elle contribuer à la GSS ?	4
Comment la collaboration avec la société civile peut-elle aider les institutions étatiques de sécurité et de justice ?	5
Quand la société civile aggrave-t-elle l'insécurité ?	6
À quels défis la société civile fait-elle face ?	6

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

Cherry Ekins pour l'édition en anglais,
Lynda Chenaf pour l'édition en français,
Linda Machata pour la traduction en français, et
Petra Gurtner pour la production et la conception de ce document.

Éditrice de la série

Fairlie Chappuis

© DCAF

Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition que le DCAF soit crédité. Non destiné à un usage commercial.

Publication à citer comme suit

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. « L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité », Série de documents d'information sur la RSS. Geneva: DCAF, 2015.

DCAF

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

+41 22 730 94 00
info@dcaf.ch
[@DCAF_Geneva](https://twitter.com/DCAF_Geneva)

www.dcaf.ch

QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

La société civile désigne tous les types de **groupes que les gens forment autour d'un intérêt commun ou d'une vision de l'intérêt public** : par exemple, les organismes de bienfaisance, les associations philanthropiques ou de défense, les clubs, les corporations, les syndicats, les organisations professionnelles, les associations d'industrie, les groupes communautaires ou de résidents, les groupes d'intérêts autochtones ou ethniques, les organisations religieuses, les think tanks, les ONG et les fondations indépendantes (voir figure 1).

Trois caractéristiques définissent la société civile dans une démocratie :

- 1. La société civile agit dans l'intérêt public** : la société civile exprime des opinions sur des questions intéressant la société et la vie publique. Les opinions de la société civile sur les intérêts sociaux, la politique et les politiques sont diverses et parfois contradictoires ou conflictuelles, mais toutes visent à améliorer le bilan social. Contrairement aux partis politiques, la société civile ne cherche pas à influencer l'intérêt public en devenant membre du gouvernement.
- 2. La société civile est librement organisée** : la société civile peut être organisée en groupes informels reconnus par la loi (tels que les associations, les organisations, les fondations, etc.) ou être organisée de manière informelle, sur la base de relations sociales plus souples entre des personnes (club social, campagne populaire, rencontres régulières, plateforme, réseau, etc.). Cependant, quelle que soit la manière dont la société civile est organisée, la participation et l'adhésion à des groupes de la société civile sont toujours volontaires et indépendantes du contrôle gouvernemental (mais pas toujours d'un soutien étatique).
- 3. La société civile ne vise pas la réalisation de profits** : bien que la société civile ait fréquemment besoin de financement pour ses activités, et que des groupes sollicitent souvent des fonds dans cet objectif (y compris auprès des gouvernements), la réalisation de profits n'est jamais la raison de leur existence. La société civile défend parfois des intérêts économiques, mais elle n'est jamais engagée dans des activités commerciales à but lucratif.

On peut également aborder la société civile en pensant à ce qu'elle n'est pas. La société civile comprend tous les types d'activité sociale qui ne font pas partie des affaires d'État ou gouvernementales, des activités commerciales ou économiques, ou qui ne relèvent pas de la vie privée du grand public de manière générale (voir figure 2).

Les groupes de la société civile se forment autour d'un problème ou d'un intérêt commun, ce qui implique qu'ils comprennent généralement très bien l'opinion de la population concernée. Lorsque la société civile élabore un programme de changement sur une question particulière, elle doit faire pression, plaider et persuader le gouvernement, le secteur économique ou le grand public d'apporter les changements qu'elle souhaite. Une société civile bien organisée peut constituer un moyen efficace de représentation démocratique ayant des effets considérables sur la société et sur la sécurité.

FIGURE 1 LA SOCIÉTÉ CIVILE COMPREND UNE GRANDE VARIÉTÉ DE GROUPES ET D'ACTEURS

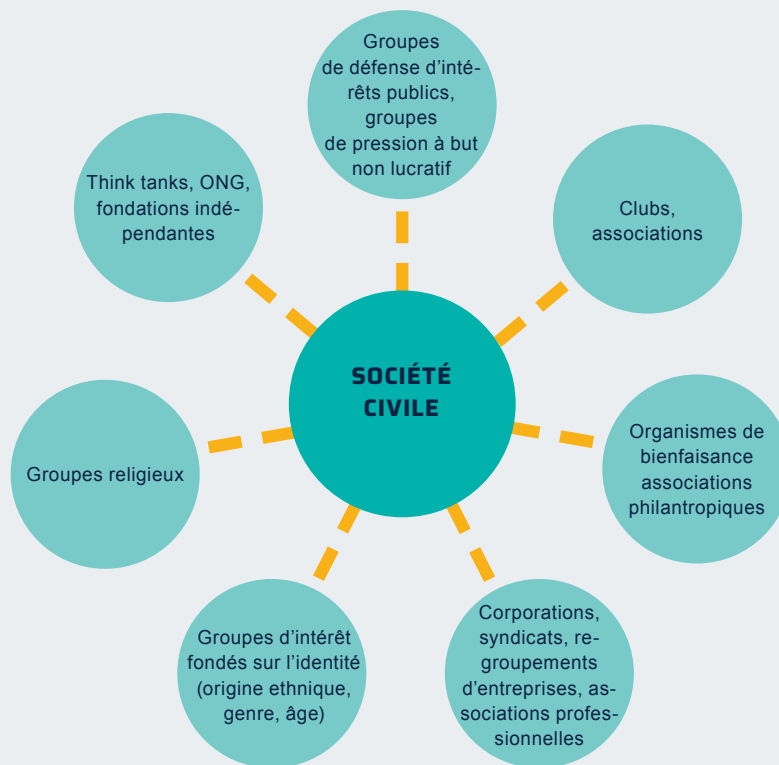
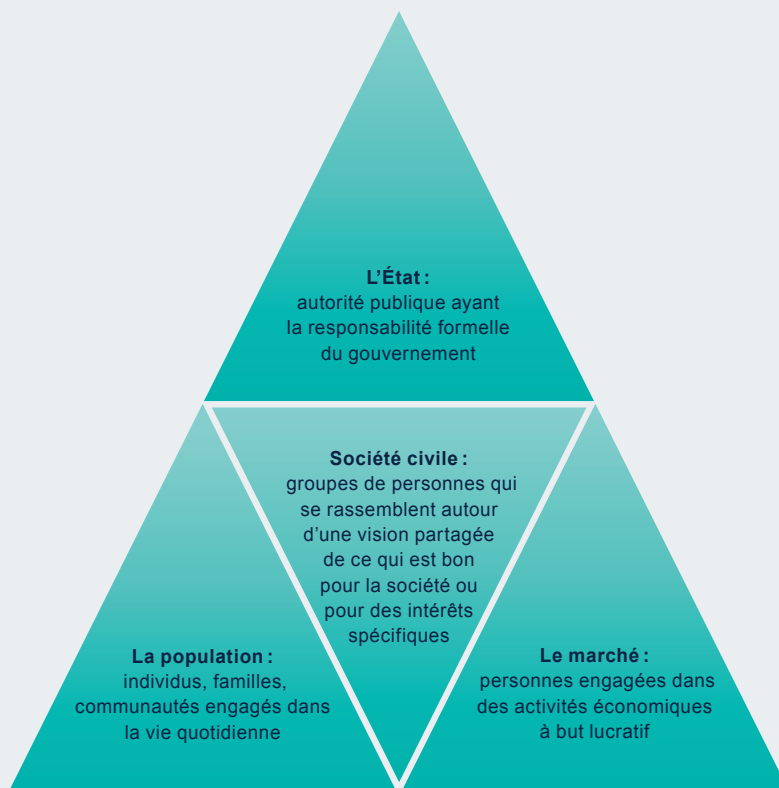


FIGURE 2 LA SOCIÉTÉ CIVILE EXISTE ENTRE L'ÉTAT, LA POPULATION DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET LE MARCHÉ



COMMENT LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA GSS ?

Une société civile impliquée dans les questions de sécurité est un atout précieux pour la gouvernance démocratique de la sécurité, car elle ouvre une voie de communication pour les diverses opinions de la population sur la qualité de la sécurité et sur les moyens de l'améliorer.

La GSS est renforcée lorsque la société civile exprime l'opinion publique sur la sécurité et que le secteur de la sécurité réagit. Ceci est lié au fait que :

- **Le secteur de la sécurité est mieux informé sur l'opinion publique :** dans la mesure où la société civile mobilise les membres du public autour de questions qui les concernent, elle comprend et peut communiquer au secteur de la sécurité les effets réels de la prestation, de la gestion et du contrôle de la sécurité de l'État. En écoutant attentivement les points de vue de la société civile, en répondant aux préoccupations soulevées et en faisant participer des représentants de la société civile au processus décisionnel, le secteur de la sécurité répond mieux à un plus large éventail de préoccupations sécuritaires et d'intérêts publics ;
- **Le grand public est informé sur le secteur de la sécurité, ainsi que sur les problèmes de sécurité actuels et leurs solutions :** la société civile fournit aux citoyens des informations détaillées et ciblées sur la sécurité et le fonctionnement du secteur de la sécurité. En informant ses mandants ou la population en général sur les problèmes et les solutions en matière de sécurité, la société civile suscite un débat public autour de la GSS. Lorsque des sujets d'intérêt sont portés à l'attention du public, cela renforce la demande d'une plus grande responsabilité publique et d'une plus grande transparence dans le processus décisionnel, dans l'utilisation des ressources et dans les standards concernant la prestation des services de sécurité.

FIGURE 3 LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT AIDER LE PUBLIC ET LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ À MIEUX SE COMPRENDRE



MÉDIAS ET SOCIÉTÉ CIVILE

Des médias libres et indépendants sont parfois considérés comme faisant partie de la société civile, car ils ont un rôle similaire dans la promotion d'une vision de l'intérêt public et contribuent au contrôle du gouvernement, y compris du secteur de la sécurité. Cependant, les médias peuvent fonctionner sur une base à but lucratif ou peuvent être subventionnés et contrôlés par l'État ; pour cette raison, certaines personnes ne considèrent pas les journalistes professionnels et les organes de presse comme faisant partie de la société civile.

➔ Pour en savoir plus sur le rôle des médias dans la bonne GSS, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « Les médias ».

Plusieurs catégories d'activités de la société civile contribuent à améliorer la GSS :

Sensibilisation : la société civile vise à susciter l'intérêt du grand public pour une question de sécurité en fournissant des informations sur des sujets dont les gens se préoccuperaient davantage s'ils en étaient conscients. C'est important, car les problèmes de sécurité découlent parfois de malentendus sur les rôles et responsabilités juridiques et légitimes du secteur de la sécurité. La sensibilisation aux attentes juridiques et démocratiques, aux obligations et aux problèmes éventuels améliore la compréhension du public concernant la sécurité et la justice et peut également susciter une demande de progrès. Les campagnes d'éducation, de sensibilisation et d'information du public améliorent les connaissances et peuvent renforcer l'expérience de la population en matière de sécurité et la légitimité de la sécurité et de la justice étatiques. Parallèlement, aider les acteurs du secteur de la sécurité à mieux comprendre les préoccupations des hommes, des femmes, des garçons et des filles issus de différents milieux aide le secteur à répondre aux besoins divers de tous les groupes de la société.

Défense d'intérêts : la société civile peut plaider en faveur d'une meilleure sécurité en présentant aux décideurs concernés des solutions à des problèmes spécifiques de sécurité ou les préoccupations d'un groupe particulier en matière de sécurité. La défense d'intérêts sur des questions de sécurité peut avoir un impact significatif si elle est basée sur des arguments convaincants et démontre une compréhension approfondie de l'environnement politique et opérationnel. La revendication peut passer par la mise en réseau, l'action de l'électorat et la mobilisation du public, l'établissement de programmes et la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques. La défense d'intérêts consiste souvent à faciliter le dialogue et l'implication continue avec les parlementaires, les membres du gouvernement et les responsables de la sécurité qui sont prêts à envisager des changements aux règles et pratiques du secteur de la sécurité. Cela peut également impliquer des campagnes ciblées ou l'activation d'organisations ou de réseaux régionaux et internationaux afin d'obtenir un plus grand soutien public pour une cause.

LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (GSS) ET LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La bonne GSS définit la manière dont les principes de la bonne gouvernance s'appliquent aux services chargés du maintien, de la gestion et du contrôle de la sécurité publique. Elle repose sur les principes de la responsabilité, la transparence, l'État de droit, la participation, la réactivité, l'efficacité et l'efficience.

Le secteur de la sécurité n'est pas seulement constitué des services chargés d'assurer la sécurité : il comprend toutes les institutions et les personnels responsables de la gestion et du contrôle de la sécurité aux niveaux national et local également.

L'objectif de la réforme du secteur de la sécurité est d'établir une bonne GSS. La RSS est le processus politique et technique consistant à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine par une prestation, une gestion et un contrôle plus efficaces et responsables des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. La RSS peut porter soit sur une partie des services publics de sécurité, soit sur le fonctionnement du système dans son ensemble. Dans les deux cas, l'objectif reste le même : améliorer l'efficacité et la responsabilité.

→ Pour en savoir plus sur ces définitions centrales, voir les documents d'information sur la RSS intitulés « La gouvernance du secteur de la sécurité », « La réforme du secteur de la sécurité » et « Le secteur de la sécurité ».

Suivi et contrôle par le public : en examinant systématiquement, de manière transparente et cohérente, des questions ou des pratiques spécifiques en matière de sécurité, la société civile peut suivre et superviser la performance du secteur de la sécurité. Le suivi et le contrôle visent à documenter et à analyser l'impact de l'action gouvernementale et à suggérer des moyens de l'améliorer. On l'appelle parfois la fonction de « chien de garde », car le contrôle et le suivi par la société civile permettent d'alerter lorsqu'il y a possibilité d'abus ou d'actes répréhensibles. La société civile peut vérifier si les lois sont respectées, si les politiques sont observées ou si les standards sont appliqués. Dans la mesure où la société civile ne fait pas partie des systèmes de contrôle gouvernementaux, son indépendance ajoute à la crédibilité et à la légitimité au secteur de la sécurité de l'État tout en créant des obstacles aux manquements et aux abus. Le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile renforce la GSS lorsqu'elle implique un effort visible et actif pour s'assurer que le secteur de la sécurité respecte l'état de droit et les droits humains dans le cadre de la gouvernance démocratique.

Établissement des faits, recherche et analyse : la société civile a besoin d'informations correctes et d'analyses cohérentes pour soutenir son engagement sur les questions de sécurité. Grâce à un travail continu sur les sujets de la sécurité et de la justice, la société civile développe souvent des compétences et des connaissances spécialisées qui peuvent contribuer à l'information des politiques, donner un aperçu des besoins et des intérêts de la communauté, surveiller le secteur

de la sécurité plus efficacement et renforcer ou compléter l'information et l'élaboration des politiques gouvernementales. Un secteur de la sécurité ouvert et réceptif à la participation de la société civile peut bénéficier de l'information, de l'analyse et des conseils offerts par celle-ci. Ainsi, la société civile peut directement influencer la gestion, le contrôle ainsi que la prestation de services de sécurité et contribuer à informer les médias et le grand public sur les questions qui les préoccupent.

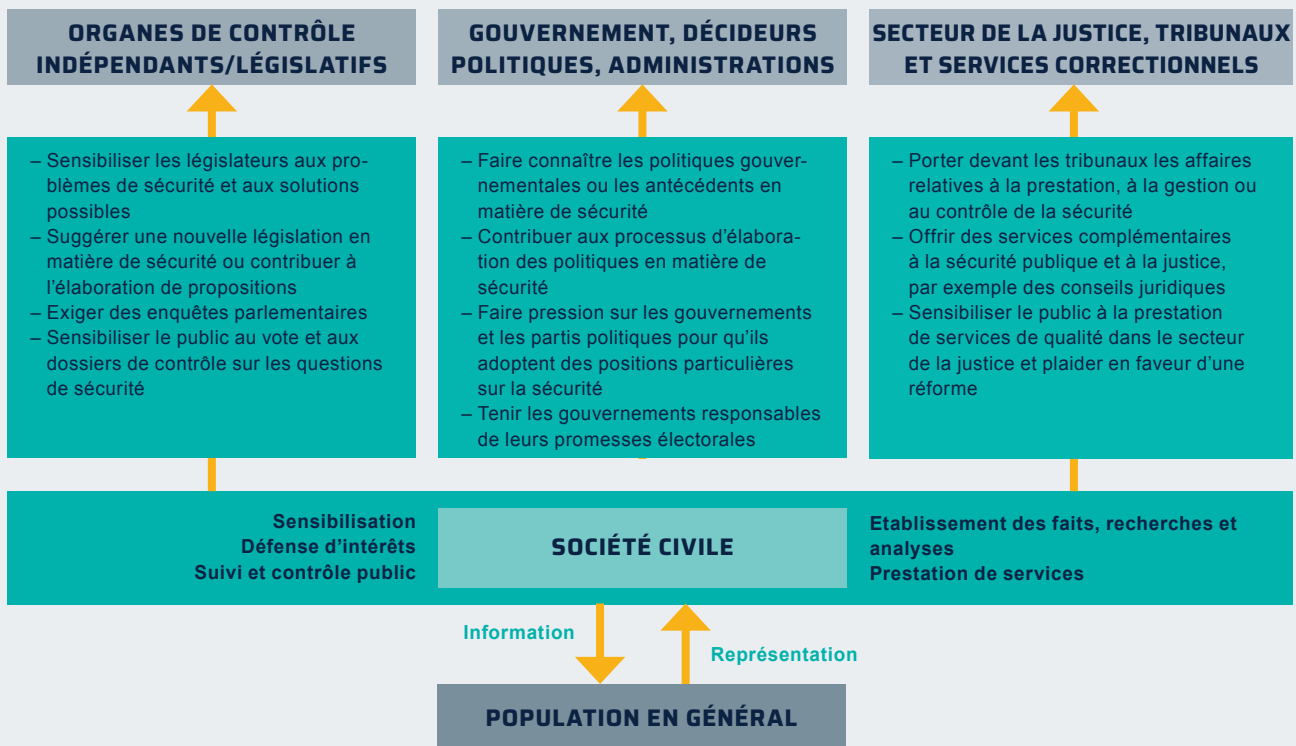
Prestation de services : La société civile fournit parfois des services qui renforcent et soutiennent la sécurité et la justice de l'État, par exemple, la coopération communautaire en matière de maintien de l'ordre public par le biais de veilles de quartier, de patrouilles ou de forums communautaires, ou encore des services volontaires d'intervention d'urgence, tels que les pompiers, les services de recherche et de sauvetage ou de surveillance de baignade. La société civile travaille parfois directement avec les prestataires de services de sécurité pour offrir une assistance ou des services qui viennent compléter les services de sécurité et de justice de l'État, tels que, entre autres, des conseils juridiques, un soutien aux victimes ou des services médicaux et sociaux. La société civile peut également collaborer avec le secteur de la sécurité pour dispenser une formation sur des sujets spécialisés, par exemple, la formation des prestataires de services de sécurité ou des responsables de la sécurité sur les questions identitaires ou communautaires, ou la formation communautaire sur des aspects de sécurité ou de justice.

COMMENT LA COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE SOUTENIR LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE ?

La société civile peut améliorer de nombreux aspects du contrôle, de la gestion et de la prestation des services de sécurité. La participation de la société civile à la GSS repose sur l'idée que les gouvernements doivent être responsables et sensibles aux besoins des populations qu'ils gouvernent. Travailler en étroite collaboration avec la société civile implique que :

- **Les prestataires de services de sécurité et de justice peuvent devenir plus professionnels et plus efficaces :** un contrôle public efficace exige de la société civile qu'elle se familiarise avec tous les aspects de la performance du secteur de la sécurité et que sa compréhension peut aider à trouver des moyens nouveaux et meilleurs d'assurer la sécurité ;
- **Les prestataires de services de sécurité et de justice gagnent en légitimité et en crédibilité grâce au dialogue public :** l'implication de la société civile peut créer un dialogue permanent entre le public et le secteur de la sécurité, ce qui contribue à renforcer la confiance et la compréhension ;
- **Les prestataires de services de sécurité et de justice peuvent mieux prévenir les conflits et la violence :** la société civile peut aider à identifier les griefs et les vulnérabilités qui peuvent être à l'origine de la violence et aider les acteurs étatiques à élaborer de meilleures approches à long terme de prévention et de réduction

FIGURE 4 LA SOCIÉTÉ CIVILE UTILISE DES STRATÉGIES VARIÉES AVEC DIFFÉRENTS COMPOSANTS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA GSS



QUAND LA SOCIÉTÉ CIVILE AGGRAVE-T-ELLE L'INSÉCURITÉ ?

La société civile n'est pas toujours démocratique ou représentative des besoins ou des intérêts de la population, et son inclusion ne conduira pas automatiquement à un contrôle efficace du secteur de la sécurité. La société civile est aussi diverse que les personnes qui la composent ; il existe donc une grande variété d'opinions sur ce qui est dans l'intérêt public et certaines personnes peuvent défendre des opinions que d'autres trouvent offensantes ou inacceptables.

Des points de vue différents et contradictoires font partie de la démocratie ; cependant, l'activisme de la société civile peut contribuer à l'insécurité lorsqu'il cherche à limiter les libertés fondamentales et les droits humains, à défendre des valeurs antidémocratiques ou à susciter des conflits et la violence.

La société civile peut également contribuer à l'insécurité par des conséquences involontaires. Cela peut être le cas lorsque les acteurs de la société civile :

- Mettent en place des mesures incitatives pour encourager les talents locaux à quitter le secteur public et à rejoindre la société civile internationale pour bénéficier de conditions de travail plus favorables ;
- Empêchent les gouvernements de trouver leurs propres solutions en remplaçant plutôt qu'en renforçant les fonctions gouvernementales ;
- Fragmentent les services et restreignent la coopération entre les différents acteurs ;

- Fragmentent la population en faisant la promotion d'une adhésion exclusive qui enracine des divisions au sein de la société ;
- Promouvoir des projets non durables et/ou égoïstes ;
- Mener des activités sans rendre de comptes à qui que ce soit.

Le contrôle public de la sécurité peut parfois entrer en conflit avec les besoins du secret d'État et l'intérêt de la sécurité nationale. Le droit international reconnaît le droit des États de restreindre certains droits fondamentaux pour des raisons légitimes de sécurité nationale ou d'ordre public. Des calendriers clairs pour la classification de l'information peuvent permettre d'établir un équilibre entre la liberté de l'information et le besoin de confidentialité.

À QUELS DÉFIS LA SOCIÉTÉ CIVILE FAIT-ELLE FACE ?

La liberté d'association et la liberté d'expression permettent à la société civile de communiquer des idées au public et de mobiliser un soutien politique. Ces libertés sont reconnues dans les principaux traités internationaux relatifs aux droits humains et dans les constitutions de la plupart des pays ; l'activisme de la société civile contribue à les protéger de l'érosion. Lorsque le gouvernement utilise le secteur de la sécurité pour restreindre ces droits et d'autres droits civils et politiques, la société civile est parfois le seul acteur capable d'exprimer l'opposition populaire à une telle politique.

Certains défis limitent la capacité de la société civile de s'engager auprès du public sur les questions de sécurité ou d'assurer un contrôle efficace :

- **La tradition du secret** qui entoure le secteur de la sécurité rend difficile toute tentative de réglementer ou d'informer le public sur ses politiques et activités ;
- **L'établissement de priorités en matière de sécurité nationale** par rapport aux libertés civiles et aux droits humains implique une limitation des possibilités d'exiger du secteur de la sécurité qu'il rende des comptes ;
- **La société civile manque parfois de capacités institutionnelles**, telles que l'expertise en matière de sécurité, des informations clés ou une confiance suffisante, ce qui rend difficile l'engagement sur un pied d'égalité avec le secteur de la sécurité ;
- **Le manque de transparence et des lois limitées sur la liberté de l'information** empêchent la société civile d'obtenir l'information dont elle a besoin pour plaider efficacement en matière de sécurité ;
- **Le manque de légitimité et d'indépendance** de la société civile lorsque ses activités sont financées ou cooptées par des composants du secteur de la sécurité ;
- **L'appui insuffisant à la transparence et à la responsabilité démocratique** du secteur de la sécurité, qui favorise une assistance technique axée sur l'efficacité et l'efficacité, sans égard pour le contrôle démocratique ;
- **L'incapacité au sein de la société civile à coopérer ou à plaider collectivement** sur les questions liées au contrôle du secteur de la sécurité. La société civile peut être dominée par des groupes puissants, ce qui peut conduire à la marginalisation d'autres opinions ou organisations ;
- **Le manque de confiance entre la société civile et le secteur de la sécurité**, en particulier dans les endroits où des abus ou des conflits ont eu lieu ;
- **Le manque de possibilités de participer** à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité peut rendre difficile l'accès de la société civile aux décideurs clés pour influencer les politiques et les programmes de sécurité et de justice.

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Sur le contrôle du secteur de la sécurité par le public :

- Augustin Loada et Ornella Moderan
Outil 6 : Le rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité
Genève : DCAF, 2015.
- Eden Cole, Kerstin Eppert et Katrin Kinzelbach (eds.)
Public Oversight of the Security Sector: A Handbook for Civil Society Organizations
DCAF, UNDP, 2008.

Sur le rôle de la société civile en matière de sécurité :

- Marina Caparini, Philipp Fluri et Ferenc Molnar (eds.)
Civil Society and the Security Sector: Concepts and Practices in New Democracies
Berlin : LIT Verlag, 2006.

Cas d'étude sur le rôle du public en matière de contrôle de la sécurité :

- Chandra D. Bhatta
Security Sector Reform and the Role of Oversight Agencies: Parliament, Civil Society and Media
In *Changing Security Dynamics in Nepal: A Collection of Essays*, edited by Rajan Bhattarai and Rosy Cave
Kathmandu: Nepal Institute for Policy Studies; London: Saferworld, 2009.
- Denise Garcia
Not Yet a Democracy: Establishing Civilian Authority over the Security Sector in Brazil – Lessons for Other Countries in Transition
Third World Quarterly, 35(3), 2014: 487-504.
- Paul Jackson and Peter Albrecht (eds.)
Security Sector Reform in Sierra Leone 1997–2007: Views from the Front Line
Geneva: DCAF, 2010.
- Diana Garcia et al.
Transcending the Long Path: Recommendations for the Security of Rural Women in Colombia
Bogotá: Corporation for Research, Social and Economic Action (CIASE); Geneva: DCAF, 2018.

Sur les contributions de la société civile :

- John Gaventa et Gregory Barrett
So What Difference does it Make?
Mapping the Outcomes of Citizen Engagement
IDS Working Paper 347. Brighton: Institute of Development Studies, 2010.
- Karen Barnes et Peter Albrecht
Dossier 9 : Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile
Dans Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité », édité par Megan Bastick et Kristin Valasek
DCAF, OSCE/ODIHR, UN-INSTRAW, 2008.

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

**DCAF - le Centre de Genève pour la
gouvernance du secteur de la sécurité**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch